



Marseille, le 29/03/2018

COMPTE RENDU CAPL DU 26 mars 2018

Tableau d'Avancement C1 et CP 2018

C1

Selon la note DG/A2 n°1800794 du 06/03/2018 pour avoir vocation au TA de C1 au titre de l'année 2018 il faut :

- Appartenir au 6^e échelon de C2 au 1^{er} janvier 2018 depuis au moins un an
- Justifier de 5 ans d'ancienneté dans la catégorie B appréciés au 1^{er} janvier 2018

Ont été repris exceptionnellement cette année les contrôleurs qui prétendaient au TA au 1^{er} janvier 2017 avant la réduction d'échelon liée à la réforme du PPCR.

Sont écartés du TA : ceux ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire, ceux ayant fait l'objet d'une mention d'alerte et ceux ayant fait preuve d'insuffisance professionnelle.

Pour mémoire, en 2017 sur 161 promus au niveau national, 13 étaient proposés par la DI PACA-C

En 2018 : 56 contrôleurs proposés et 3 contrôleurs non proposés pour la DI PACA-C

Nous avons voté POUR au regard du respect de la note DG du 06/03/2018 sur les cas de non proposition au TA.

CAPC pour C1 prévue le 24/05/2018

CP

Pour le passage de C à CP , il faut :

-être au 6ème échelon de C1 depuis au moins 1 an au 01/01/2018

-avoir 5 ans d'ancienneté dans la catégorie B au 01/01/2018

En 2017, 101 collègues ont été promus plus 15 en liste complémentaire dont 5 pour la DI PACA Corse

En 2018 , 1812 agents peuvent prétendre dont 186 sur la DI.

Les critères d'éviction du tableau sont réglementairement les mêmes que pour les C1

2 dossiers ont été écartés pour des sanctions disciplinaires en cours et 1 dossier a été réintégré dans la liste puisqu'il n'entrait pas dans les critères d'exclusion.

Nous avons voté pour en raison du respect de la note ad hoc et de la réintégration du collègue dans la liste.

CAPC pour CP prévue le 03/05/2018

Les élus du SNAD-CGT catégorie B

Laurent De Vlaeminck (CP)

Julie Bertrand (C1)

Adhérez au SNAD CGT :

56 Bd de Strasbourg bat. A 13003 Marseille (permanence le Mardi)

cgt-marseille@douane.finances.gouv.fr; douanes@cgt.fr

www.cgtdouanes.fr

